

Arrêté n° 565 PR du 13 mars 2026 accordant le versement de la contribution de la Polynésie française au secrétariat du Forum des îles du Pacifique pour l'exercice 2026

(NOR : SRI26501993AP-1)

Paru in extenso au journal officiel n°60 N du 17/03/2026 à la page 1 dans la partie Présidence

Version en vigueur au 30/03/2026

Le Président de la Polynésie française,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française,

ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 modifiée complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 11-2023 APF/SG du 12 mai 2023 portant proclamation du Président de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 815 PR du 3 juin 2024 modifié portant nomination de la vice-présidente et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu l'arrêté n° 452 PR du 14 février 2025 modifiant l'arrêté n° 815 PR du 3 juin 2024 portant nomination de la vice-présidente et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu l'arrêté n° 392 PR du 13 février 2026 portant modification de l'arrêté n° 815 PR du 3 juin 2024 portant nomination de la vice-présidente et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu l'arrêté n° 514 PR du 14 juin 2023 portant modification de l'arrêté n° 1229 PR du 30 octobre 2018 portant délégation de pouvoir de l'ordonnateur au profit des ministres ;

Vu la loi du pays n° 2020-27 du 17 septembre 2020 portant modification de la délibération n° 95-205 AT du 23 novembre 1995 portant adoption de la réglementation budgétaire, comptable et financière de la Polynésie française et de ses établissements publics ;

Vu l'arrêté n° 2156 CM du 26 octobre 2018 modifié portant établissement de la nomenclature des pièces justificatives des dépenses du pays et de ses établissements publics ;

Vu la délibération n° 2025-119 APF du 9 décembre 2025 relative au budget général de la Polynésie française pour l'année 2026 ;

Vu l'arrêté n° 12563 MEF/DBF du 12 décembre 2025 portant répartition des crédits de fonctionnement n° 1-2026 du budget général de la Polynésie française pour l'exercice 2026 ;

Vu la circulaire n° 1-26 du 13 janvier 2026 du secrétariat du Forum des îles du Pacifique,

Arrête :

Article 1er

Est autorisé le versement de la somme de 421 264 FJD (quatre-cent-vingt-un-mille-deux-cent-soixante-quatre dollars fidjiens), soit 19 414 353 F CFP (dix-neuf-millions-quatre-cent-quatorze-mille-trois-cent-cinquante-trois francs CFP) au budget du Forum des îles du Pacifique au titre de la contribution statutaire de la Polynésie française pour l'exercice 2026.

Art. 2

Cette contribution sera versée au compte n° XXXXXXXX du secrétariat du Forum des îles du Pacifique, dans les livres de la Banque ANZ Bank, Victoria Parade, Suva, Fiji au code SWIFT : XXXXXXXX.

Art. 3

La dépense est imputable au budget de la Polynésie française : programme 96006, centre de travail 6170, article 6558 « autres contributions », exercice 2026.

Art. 4

La déléguée aux affaires internationales, européennes et du Pacifique est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 13 mars 2026.

Moetai BROTHERSON

Voir toutes les modifications dans le temps :

- [Arrêté n° 565 PR du 13 mars 2026 accordant le versement de la contribution de la Polynésie française au secrétariat du Forum des îles du Pacifique pour l'exercice 2025](#), JOPF n° 60 N du 17/03/2026 à la page 1
- [Arrêté n° 636 PR du 27 mars 2026](#), JOPF n° 71 N du 30/03/2026 à la page 11